

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 17 mai 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les conditions et modalités de recrutement des militaires du rang et des autres militaires engagés ainsi que les modalités de souscription des engagements dans l'armée de l'air.

Du 17 avril 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les conditions et modalités de recrutement des militaires du rang et des autres militaires engagés ainsi que les modalités de souscription des engagements dans l'armée de l'air.

Du 17 avril 2018

NOR A R M L 1 8 1 1 0 3 9 A

Texte abrogé :

A compter du 5 mai 2018 : Arrêté du 6 février 2017 (JO n° 38 du 14 février 2017, texte n° 12 ; signalé au BOC n° 9/2017 ; BOEM 230.1.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 230.1.2

Référence de publication : JO n° 103 du 4 mai 2018, texte n° 6 ; signalé au BOC n° 19/2018.

JORF n° 103 du 4 mai 2018, texte n° 6